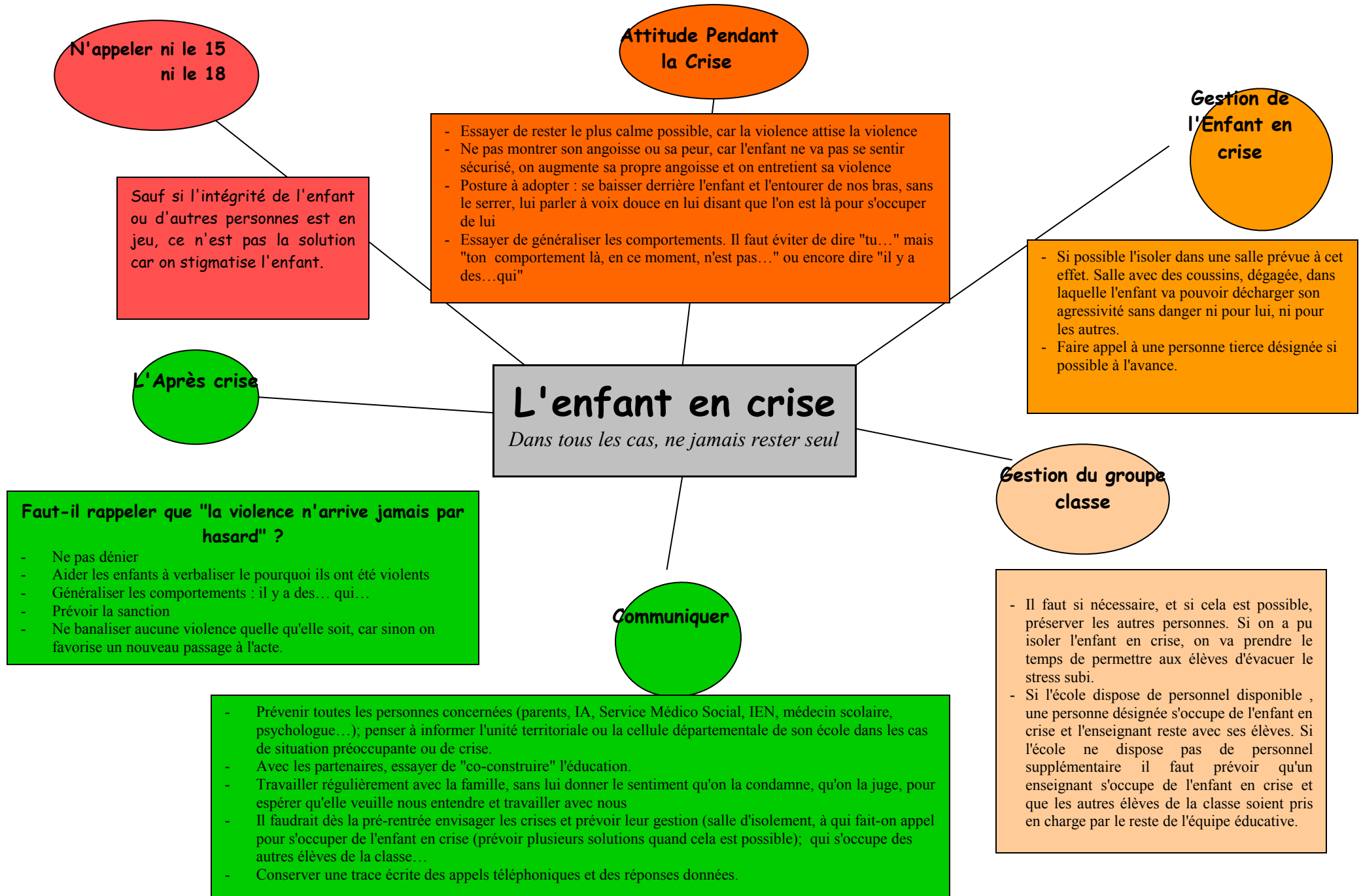


PROTOCOLE DE GESTION DE SITUATION DE CRISE À L'ECOLE



PROTOCOLE DE GESTION DE SITUATION DE CRISE À L'ÉCOLE

(suite)

Situations Particulières

Décès d'un enfant ou d'un enseignant

- On n'annonce que le décès d'un membre de la communauté de l'école, pas celui d'un des proches d'un des membres de la communauté. On doit préserver la vie privée, il ne faut pas rajouter de la peine, de la souffrance à celle qui existe déjà. (C'est différent quand le décès a été médiatisé, mais alors on contacte si possible la famille au préalable et on demande à la personne concernée si elle veut en parler.
- On ne dit que ce que la famille veut que l'on dise, il vaut mieux même que ce soit la famille qui dise de quoi la victime est morte.
- On n'annonce pas le décès d'une personne tant que l'on n'en a pas la certitude : attention à la rumeur !
- Il ne faut pas faire disparaître les traces de celui qui a disparu d'un seul coup, mais accompagner ses camarades dans le deuil en réaménageant la classe avec eux par exemple.
- Il faut être humanisant dans les relations avec la famille (entre autre penser à la façon dont on va transmettre les affaires de la victime)
- demander à la famille l'autorisation de participer aux funérailles; il en va de même si on veut organiser une quête. Il vaudrait mieux que ce soit les autres parents qui l'organisent après avoir obtenu l'autorisation de la famille.

On ne gère pas l'événement de la même façon selon que les élèves ont vécu le décès ou non.

Si les élèves n'ont pas vécu le décès :

- bien choisir la personne qui va annoncer le décès car surtout chez les petits on personnalise le porteur de la mauvaise nouvelle
- On ne l'annonce qu'à la classe concernée
- contextualiser les circonstances et dire que c'est X qui a dit que c'était grave et que c'est Y qui est décédé

Si des élèves ont vécu le décès :

- Il faut prendre à part ceux qui ont vu en premier
- Puis ceux de la classe qui n'ont pas vu
- Puis tous ensemble